

Rappel du nombre d'élèves participant à la sortie :

Nombre d'adultes :

Rappel : dans tous les cas, un des membres au moins de l'équipe d'encadrement (enseignant ou intervenant extérieur pour l'encadrement de la vie collective) doit posséder le Brevet National de Premier Secours (BNPS) ou l'Attestation de Formation au Premier Secours (AFPS)

Fournir photocopies de l'AFPS ou du BNPS

1. Enseignants

NOM et Prénom	né (e) le	Qualification ou qualité Dont BNPS ou AFPS	Rôle

2. Adultes prévus pour l'encadrement de la vie collective

NOM et prénom	né (e) le	Qualification ou qualité	BNPS		AFPS	
			Oui	Non	Oui	Non

Intervenants extérieurs pour l'encadrement d'activités spécifiques (en particulier EPS) . Préciser qualification et statut.

- Intervenants recrutés par l'organisateur, enseignant ou collectivité territoriale : **fournir la copie des diplômes correspondant aux qualifications spécialisées.**
- Intervenants recrutés par le centre d'accueil : aucune pièce n'est à fournir si le responsable du centre d'accueil a déjà communiqué les pièces nécessaires à l'Inspection Académique.

NOM et prénom	né (e) le	Qualification	Statut

Vérification du respect des formalités pour sortir du territoire français avec des mineurs (cf Page 13 B.O n° 7 Hors série du 23/09/99 : organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques) oui

Il a été vérifié que les élèves, les accompagnateurs et les intervenants participant au séjour sont couverts par une **assurance responsabilité civile.**

Il a été vérifié que les élèves participant au séjour sont couverts par une **assurance individuelle accidents**

MODE DE TRANSPORT

- public régulier : préciser (train, ligne régulière d'autobus ...) : aucune procédure à prévoir
- organisé par une collectivité territoriale, le centre d'accueil ou un organisme de voyage : demander une attestation de prise en charge et la joindre au dossier.
- effectué par une société de transport :
 - ♦ consulter le répertoire préfectoral des sociétés de transport autorisées à exécuter des services de transports occasionnels.
 - ♦ compléter la fiche d'information sur le transport ci-dessous
 - ♦ joindre la copie du schéma de conduite y compris pour les transports durant le séjour

FICHE D'INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Trajet aller	De : A : Km :	Date de départ : Heure de départ : Heure d'arrivée * :	Effectif total (Elèves + Accompagnateurs)
Trajet retour	De : A : Km :	Date de retour : Heure de départ Heure d'arrivée *	

* après avoir pris connaissance du schéma de conduite fourni par le transporteur

Descriptif de l'itinéraire (pour une sortie de plusieurs jours, indiquer tous les trajets prévus)

TRANSPORTEUR

NOM / RAISON SOCIALE

ADRESSE :

Téléphone :

FINANCEMENT

PARTICIPATIONS	MONTANTS
<input type="checkbox"/> Collectivité territoriale (préciser) :	
<input type="checkbox"/> Association (préciser) :	
<input type="checkbox"/> Autres financements	
<input type="checkbox"/> Participation des familles	
TOTAL	

AVIS ET AUTORISATION

Date et signature de l'enseignant coordonnateur du projet :

Date et signature du Directeur d'école ou d'établissement

Avis de l'IEN de la circonscription sur le contenu et l'organisation pédagogique

favorable

défavorable
motif :

Date et signature

Avis et signature de l'Inspecteur d'Académie d'accueil

(ou de l'Inspecteur de chaque département traversé lorsque la sortie scolaire avec nuitée (s) est à caractère itinérant avec hébergement sur plusieurs départements)

favorable

défavorable
motif :

Date et signature

favorable

défavorable
motif :

Date et signature

Décision de l'Inspecteur d'Académie :

Accord

Refus
Motif :

Date et signature

TEXTES

♦ Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques :
- circulaire ministérielle 99-136 du 21/09/99 – BO hors série n°7 du 23/09/1999

♦ Agrément des intervenants extérieurs :

- circulaire ministérielle 87-373 du 23/11/1987 – BO n° 42 du 17/12/1987

- circulaire ministérielle 92-196 du 03/07/1992 – BO n° 29 du 16/07/1992

♦ Natation :

- circulaire ministérielle 87-124 du 27/04/1987 – BO n°18 du 07/05/1987 modifiée par la circulaire ministérielle n° 88-027 du 27/01/1988 – BO n° 6 du 11/02/1988

VÉRIFICATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

Le dossier de demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitée (s) doit comprendre

1. le présent document (format A3) dûment renseigné en 3 exemplaires
2. le projet pédagogique précis et concis en 3 exemplaires
3. Photocopie (s) de l'AFPS ou du BNPS et des autres titres ou diplômes (cf page 2: adultes, intervenants extérieurs)
4. Copie du schéma de conduite du transporteur

TOUT DOSSIER INCOMPLÈT SERA RETOURNÉ

ACADEMIE DE MONTPELLIER
INSPECTION ACADEMIQUE DE L'AUDE

56 Avenue Docteur Henri Goût 11816 Carcassonne cedex 09 - Tel 04 68 11 57 77 - Fax 04 68 47 03 01 - 04 68 25 01 98